

## SIMPLE & RAPIDE

### → DES AVANTAGES UNIQUES

#### Régime facultatif « 1<sup>ère</sup> heure »

- Une adhésion possible dès la 1<sup>ère</sup> mission d'intérim

#### Régime obligatoire « 414 heures »

- Une affiliation automatique au régime obligatoire à partir de 414 heures de mission
- Un coût de 7,2 centimes d'euro de l'heure travaillée (si vous ne travaillez pas, vous ne payez pas et vous restez couvert)
- Un maintien gratuit des garanties après chaque mission
- La possibilité de couvrir les conjoints et les enfants
- De meilleures garanties en option

### → DES DÉMARCHES FACILITÉES

- La possibilité de faire facilement les démarches en ligne sur [www.InterimairesSante.fr](http://www.InterimairesSante.fr)
- J'imprime facilement ma carte de tiers payant depuis mon « Espace intérimaire »



Toutes les réponses  
à mes questions sur

[www.InterimairesSante.fr](http://www.InterimairesSante.fr)

OU

01 44 20 47 40

Prix d'un appel local  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h



INTERIMAIRES SANTE

UN RÉGIME GÉRÉ PAR SIACI SAINT HONORE

EDITION 2017



Simple et rapide :

 [InterimairesSante.fr](http://InterimairesSante.fr)

 01 44 20 47 40



SIACI SAINT HONORE, société par actions simplifiée au capital de 14.143.816 euros, dont le siège social est sis 18, rue de Courcelles - 75008 Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 059 939, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 000 771.

75008 PARIS - COMMUNICATION - Janvier 2017 - V2 - Régime général - Crédit photo : GraphicObsession - Document non contractuel

 AG2R LA MONDIALE

 APICIL

 fastt  
Et la vie des intérimaires est facilitée

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi impose à chaque employeur de mettre en place une complémentaire santé obligatoire qu'il finance à 50 %. Chaque salarié doit être protégé par une mutuelle.

Pour répondre aux besoins spécifiques des intérimaires, les partenaires sociaux ont mis en place une mutuelle sur mesure : ma cotisation est calculée à l'heure travaillée et je bénéficie de ma mutuelle entre deux missions même si je ne travaille pas.

## MES GARANTIES

INTÉRIMAIRES SANTÉ me propose deux niveaux de garantie : la **Garantie de Base** et la **Garantie +** si je souhaite améliorer le niveau de remboursement de mes dépenses de santé.

### Garantie de Base

**Le bon équilibre  
Budget / qualité des prestations**

- Une bonne couverture pour mes frais de santé courants.
- En cas d'hospitalisation, un forfait pour une chambre particulière et mon forfait journalier hospitalier entièrement pris en charge.
- Un bon niveau de remboursement sur l'optique et le dentaire.
- Un forfait maternité.

### Garantie +

**De meilleurs remboursements  
sur tous les postes santé**

La **Garantie +** reprend les mêmes prestations que la Garantie de base et me propose en plus :

- Une prise en charge des dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation et de consultation chez les généralistes et spécialistes (dans la limite de mes garanties).
- Un très bon niveau de remboursement sur les frais dentaires et optiques.

## MON AFFILIATION

### MON AFFILIATION

La mutuelle INTÉRIMAIRES SANTÉ s'adresse à tous les intérimaires.

#### UN RÉGIME OBLIGATOIRE (à partir de 414 heures d'intérim sur les 12 derniers mois)

Mon affiliation à la mutuelle est automatique et je bénéficie alors de la couverture santé obligatoire (**Garantie de Base**) à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le passage des 414 heures.

Si je suis en contrat CDI intérimaire ou en contrat de mission de plus de 3 mois, je suis affilié(e) sans condition d'ancienneté, dès la 1<sup>ère</sup> heure.

Le coût de la **Garantie de Base** est de 7,2 centimes d'euro de l'heure travaillée grâce à la cotisation de 50 % de mon entreprise de travail temporaire.

Si je choisis la **Garantie +**, je paie, en plus, le coût de l'option de 11,87 €.

#### Garantie de Base

0,072 € / heure

**Exemple :** je travaille 151 heures,  
je paie **10,88 € / mois**  
(151 x 0,072 €)\*

#### Garantie +

+ 11,87 € / mois  
(en plus de la Garantie de base)

**Exemple :** je travaille 151 heures,  
je paie **22,75 € / mois**  
(10,88 € + 11,87 €)

#### UN RÉGIME FACULTATIF

Avant d'avoir cumulé 414 heures d'intérim sur les 12 derniers mois, je peux adhérer volontairement au régime Facultatif « 1<sup>ère</sup> heure ». Je paie intégralement le coût de la garantie que je choisis.

#### Garantie de Base

34,29 € / mois

#### Garantie +

46,16 € / mois

### MON CONJOINT ET MES ENFANTS

Avec la mutuelle INTÉRIMAIRES SANTÉ j'ai la possibilité de couvrir mon / ma conjoint(e), partenaire pacsé(e) ou concubin(e) ainsi que mes enfants à charge. Je paie intégralement le coût de la garantie que je choisis.

#### Garantie de Base

34,29 € / mois

#### Garantie +

46,16 € / mois

Conjoint

13,97 € / mois

21,69 € / mois

Chaque enfant

### MES DÉMARCHES

Dès que je suis proche des 414 heures travaillées :

- Je reçois à mon domicile mon bulletin d'affiliation au régime obligatoire.
- Je le renvoie complété avec les justificatifs demandés,

ou

Je peux également m'affilier rapidement en ligne sur [www.InterimairesSante.fr](http://www.InterimairesSante.fr)



Je peux renoncer à mon affiliation à la mutuelle obligatoire dans certains cas seulement (mutuelle personnelle, mutuelle de mon/ma conjoint(e)...). Pour cela, je vérifie si je suis concerné(e) par un cas de dispense et je retourne le formulaire dédié reçu à mon domicile ainsi que les justificatifs demandés. En savoir plus sur [www.InterimairesSante.fr](http://www.InterimairesSante.fr)

### MON « ESPACE INTÉRIMAIRE »

Dès que je reçois mes identifiants, je me connecte sur [www.InterimairesSante.fr](http://www.InterimairesSante.fr) et j'ouvre mon espace personnel.

Depuis mon « espace intérimaire » je peux réaliser toutes mes démarches en ligne :

- Télécharger ma carte de tiers payant.
- Demander une aide financière auprès du FASTT.
- Consulter mes heures travaillées.
- Télécharger des documents utiles (modèles de courriers et d'attestation).

### MES AIDES FINANCIÈRES

Je peux demander une participation financière du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) sous condition de ressources.

#### AVANT

414h d'intérim  
(adhésion volontaire)

50 %  
de ma cotisation

#### A PARTIR

de 414h d'intérim  
(adhésion automatique)

50 %  
de mes options  
(**Garantie +**,  
cotisation de mon/ma conjoint(e),  
cotisation des enfants)

Ces tarifs ne sont pas applicables aux départements du Haut-Rhin (68), du Bas-Rhin (67) et de la Moselle (57).